

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à lundi, le 14 Mai 1888, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc, à Aylmer, Québec," pour les différents travaux à faire pour la construction d'un Bureau de Poste à Aylmer, Québec.

On pourra voir les devis et les dessins au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, et à l'hôtel Ritchie, à Aylmer, à partir de Mardi, le 24 Avril; on ne prendra en considération que les soumissions faites sur la formule qui sera fournie et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera eonfisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre.

A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, (Ottawa, 20 Avril 1888.